

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Lignières / Sancoins Torteron / Sancergues

Mardi 13 h 30 - 16 h 50
Mercredi 8 h 30 - 11 h 50
Jeudi 13 h 30 - 16 h 50
Vendredi 8 h 30 - 11 h 50
Samedi 13 h 30 - 16 h 50

Charenton-du-Cher / Nérondes Saint-Maur / La Guerche-sur- l'Aubois

Mardi 8 h 30 - 11 h 50
Mercredi 13 h 30 - 16 h 50
Jeudi 8 h 30 - 11 h 50
Vendredi 13 h 30 - 16 h 50
Samedi 8 h 30 - 11 h 50

Blet

Mercredi 14 h 00 - 16 h 00
Samedi 10 h 00 - 11 h 50

Ouroùr-les-Bourdélins

Samedi 8 h 00 - 11 h 30

Drevant

Du lundi au samedi
8 h 30 - 11 h 50 et 13 h 30 - 17 h 20

Levet

Mercredi 8 h 30 - 11 h 50
Vendredi 8 h 30 - 11 h 50
Samedi 13 h 30 - 16 h 50



Bigny-Valley

Mardi 13 h 30 - 16 h 50
Jeudi 8 h 30 - 11 h 50
Samedi 8 h 30 - 11 h 50

Venesmes

Mardi 8 h 30 - 11 h 50
Mercredi 13 h 30 - 16 h 50
Jeudi 13 h 30 - 16 h 50
Vendredi 13 h 30 - 16 h 50
Samedi 8 h 30 - 11 h 50



ZA AVENUE GERARD MOREL 18200 DREVANT
TELEPHONE: 02.48.60.66.89
E-MAIL: secretariat@smirtom-stamandois.com
SITE INTERNET: www.smirtom-stamandois.fr

LES ADRESSES

LIGNIERES (18160) : Route de Bourges
SANCOINS (18600) : Zone Artisanale
Déchetterie Station D'épuration
TORTERON (18320) : Route du Cuffy
SANCERGUES (18140) : Départementale 6
CHARENTON-DU-CHER (18210) : Rte de Charenton
NERONDES (18350) : Chemin de la Digue
SAINT-MAUR (18270) : Les Chaillots
LA GUERCHE (18150) : 9-5 Rue Pierre Boucher
BLET (18350) : Route de Chalivoy
OUROUËR (18350) : Ateliers Municipaux
DREVANT (18200) : Route de Montluçon
LEVET (18340) : 9078F Rte de Saint-Florent
BIGNY-VALLENAY (18190) : Rte de Crezancay
VENESMES (18190) : Zone Artisanale, Les Rolets

Attention :

En raison des congés de fin d'année les
jours d'ouverture risquent d'être modifiés.
Veuillez consulter le site internet
du syndicat (smirtom-stamandois.fr)
ou appeler le syndicat au 02 48 60 66 89



ACCEPTÉ EN DÉCHETTERIE

REFUSÉ EN DÉCHETTERIE



GRAVATS : valorisés en remblais.



DÉCHETS VERTS LIGNEUX : transformés (bûchettes, granulés, plaquettes ou paillage agricole).



DÉCHETS VERT NON LIGNEUX : destinés au compostage.



MÉTAUX + DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : triés par le syndicat puis recyclés.



GRANDS CARTONS : neuf vies en cartons.



BOIS : fabrication de nouveaux produits.



ENCOMBRANTS : enfouis sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de Gournay (36).



HUILES ALIMENTAIRES : recyclées en matières premières.



PNEUS : de véhicules légers, entiers et sans jante (limite de 4). Transformés en matière première.



DÉCHETS DANGEREUX : rendus inoffensifs ou recyclés.



RADIOGRAPHIES : traitées et recyclées par une filière spécialisée.



AMPOULES : traitées puis recyclées.



MOBILIER : démantelé puis trié par matière.



DÉCHETS DE SOINS : pour savoir où les déposer : www.dastri.fr



BOUTEILLES DE GAZ : pour savoir où les déposer : www.cfbp.fr



EXTINCTEURS : repris par le vendeur pour être recyclés.

CAS PARTICULIER



AMIANTE LIÉ : enfoui au centre de stockage des déchets. Repris seulement dans les déchetteries de Charenton-du-Cher, La Guerche-sur-l'Aubois, Bigny-Vallenay et Saint-Maur.

